

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO
et CHARLES BLÉ GOUDÉ

ANNEXE 3
Publique

Version publique expurgée des « Cadre et détail de la mission confiée aux experts »
déposés le 15 septembre 2015 (ICC-02/11-01/15-221-Conf-Anx3)

Cadre et détail de la mission confiée aux experts
--

1. La mission confiée aux experts s'organisera autour de 3 étapes :

- 1) les experts devront procéder à un examen médical et psychologique complet et détaillé de Laurent Gbagbo afin de vérifier si les deux pathologies (PTSD et syndrome d'hospitalisation) diagnostiquées en 2012 et en 2014 sont toujours présentes et s'il n'existe pas d'autres pathologies pouvant avoir un effet sur l'aptitude à être jugé de Laurent Gbagbo.
- 2) Les experts devront évaluer la gravité des atteintes dues à ces pathologies.
- 3) Les experts devront déterminer si le degré de gravité entraîne pour Laurent Gbagbo l'incapacité à être jugé ou si l'incapacité peut être la conséquence de toute autre raison.

2. Afin de pouvoir évaluer l'aptitude à être jugé de Laurent Gbagbo, les experts devront déterminer s'il est capable de pleinement exercer ses droits au cours du procès et pour se faire devront répondre aux questions suivantes :

- 1) Laurent Gbagbo est-il capable de comprendre de façon détaillée la nature, la cause et la teneur des charges portées à son encontre (article 67, paragraphe 1 a) du Statut) ?
- 2) Laurent Gbagbo est-il capable de comprendre le déroulement de la procédure à son encontre (article 67, paragraphe 1 a), e) et f) du Statut) ?
- 3) Laurent Gbagbo est-il capable de donner des instructions à un avocat (article 67, paragraphe 1 b) et d) du Statut) ?
- 4) Laurent Gbagbo est-il capable de comprendre les conséquences de la procédure à son encontre ?
- 5) Laurent Gbagbo est-il capable de faire une déposition (article 67, paragraphe 1 h) du Statut) ?
- 6) Laurent Gbagbo est-il capable de participer de manière active à son procès ?

3. [EXPURGÉ] :

- 1) [EXPURGÉ]

2) [EXPURGÉ]

3) [EXPURGÉ]

4) [EXPURGÉ]

5) [EXPURGÉ]

6) [EXPURGÉ]

7) [EXPURGÉ]

8) [EXPURGÉ]

9) [EXPURGÉ]

10) [EXPURGÉ]

11) [EXPURGÉ]

12) Les aménagements d'audience prévus en 2013 pour une audience de confirmation des charges de seulement quelques jours, peuvent-ils être mis en place pour une période de temps beaucoup plus longue, sans que cela ait un effet délétère sur l'état de santé de Laurent Gbagbo ?